

CR CSA 02-06-2023 (CSA de repli en visio)

Présents pour l'administration :

Rectrice, SG, SGA, DRH, IA-DAASEN, IA-DAASEN Adjoint

Présent pour les OS :

FSU, UNSA, SNALC, Sgen-CFDT, FO, CFTC, Résistance

Secrétaire de séance : UNSA

Déclaration liminaire :

FSU / UNSA / SNALC / Sgen-CFDT - Il est demandé à la liste Résistance de revoir sa déclaration liminaire et d'en retirer des mots qui sont qualifiés d'inacceptables.

Ouverture du CSA :

La présidente de séance regrette de ne pas avoir eu le temps de ces échanges la fois dernière mais elle respecte la position des OS. Elle remercie quant à la présence de tous ce jour malgré les contraintes d'agenda.

1- Approbation du PV de la dernière séance

Aucune remarque

Vote : Adopté à l'unanimité

2- Règlement intérieur :

La FSU demande :

- Art 18 reprendre l'art 24 de l'ancien RI.
- Retour sur les réunions minimum de la FS => Madame la rectrice prévoit poursuivre ce qui se faisait habituellement dans l'académie en termes de réunion de la FS même s'il est précisé qu'il n'y aura au minimum qu'une seule réunion.
- Débat sur le nombre de procurations à donner

Vote : 2 contre (FSU) / 8 Pour

3- La revalorisation liée l'exercice de nouvelles missions, dite « Pacte » ; pour information

Pacte : Part fonctionnelle 1250^e attribuée en fonction de la ventilation d'un certain nombre de mission (3 types de missions)

2 priorités nationale : Remplacement de courte du rée (RCD) et approfondissement et soutien en 6^e.
Cout moyen : 69^e l'heure réalisé.

Dans le 1D, le soutien, NEFLE et l'accompagnement des EBEP, seront des cibles prioritaires des missions.

Les missions sont sur 18h ou 24h et d'autres sur des éléments qui seront fixées ultérieurement.

La Voie Pro sera à part : RCD, 3 missions à 24h et des missions forfaitaires / 1 bloque de 7500€ brut

Le RCD constituera 50% de l'enveloppe. Puis le soutien, l'approfondissement et l'école ouverte

seront visées.

Le Pacte touche l'ensemble des enseignants 1D et 2D. Attention, les enseignants de maternelle sont maintenant éligibles au pacte ! Possibilité d'élargir aux contractuels.

Présentation dans les conseils d'administration en fin juin, début juillet. Les enseignants doivent se positionner au mois de juin pour que l'académie puisse faire les remontées au ministère.

Les enseignants auront une marge de manœuvre jusqu'à août-septembre pour se positionner définitivement. Un remplaçant nommé à l'année peut faire le pacte.

Attention impossible de rémunérer deux fois la même mission.

Pour prendre le pacte, il faudra avoir pris au moins du RCD.

Les référents NEFLE seront rémunérés dans le PACTE par reconnaissance de leur travail.

Selon Madame la Rectrice, le PACTE est une formidable reconnaissance des missions des enseignants.

Innovation majeure dans le pacte au collège : heures d'approfondissement cumulables avec le RCD.

Les enseignants du 1er degré interviennent sur l'approfondissement et méthodologie du travail. 1 PE peut intervenir dans un collège hors de son secteur, mais pour assurer une continuité pédagogique quant à la connaissance du public il est souhaitable qu'il soit dans un collège de son secteur. Le mercredi matin pour les enseignants du 1er degré, un mercredi matin sur 4 animations pédagogiques.

Moyens attribués à l'académie : 9015 € pour le 1er degré parts fonctionnelles réparties par circo en fonction des attentes et besoins.

Collège, Segpa, lycée : 7194€ parts fonctionnelles. Dotations davantage centrées sur collèges

Lycées pros : 5754€ de parts fonctionnelles

959 enseignants pourraient avoir le pacte complet.

L'engagement de l'enseignant est acté par une lettre de mission. L'engagement pris est sur l'année.

Questions/remarques :

-Le RCD se fera sur temps libre, donc pas possible d'annuler un cours ou de déplacer pour assurer le RCD.

-Concernant les disciplines, si un enseignant de math est absent, doit on faire des maths en remplacement même si on est en lettres ? Réponse : NON, ce sera en lettres.

4- Cartographie des PIAL et ouverture des ULIS ; pour vote

L'IA DAASEN met en avant une rationalisation du fonctionnement, des coordonnateurs déchargés à temps plein. Il semble que cette nouvelle cartographie répondra à une meilleure gestion des PIAL. La logique privilégiée : pas de rupture d'accompagnement école → collège → lycée.

Taille des PIAL différentes pour que les circons ne soient pas écartelées entre les établissements. La logique était de tenir compte de l'organisation géographique de l'espace.

Réponse des demandes de mobilité des AESH : Début juillet
Les souhaits de mobilité sur les PIAL sont traités au cas par cas.
Date de connaissance des nouveaux PIAL pour les AESH : Début juillet

Les syndicats attirent l'attention sur le fait que l'organisation ne doit pas oublier pas l'aspect humain aussi bien pour les AESH que pour les élèves.

A la rentrée prochaine est prévue des missions à temps plein sur des missions de coordonnateurs. L'administration vise la reconnaissance du coordonnateur de PIAL qui est un vrai métier. Des entretiens pour ces missions ont été faits au-delà du délai prévu.

Les enseignants référents seront pour l'instant sur les mêmes champs géographique d'intervention. Peut-être que cela sera revu aux prochaines rentrées.

Des contrats aidés viendront en renfort pour aider à la gestion administrative des PIAL. Les recrutements sont en cours.

L'UNSA demande un vote pour le PIAL et un pour les ULIS.

Vote des ULIS : 2 contre et 8 pour
Vote de la carte des PIAL : Contre à l'unanimité

5- Cartographie des champs professionnels des SEGPA ; pour information

Aucune remarque

6- Présentation du Programme Académique de Formation (PAF) 2023-2024 et formations hors temps scolaire ; pour vote

Analyse de l'offre de formation par l'EAFIC afin de la faire évoluer.

Un pôle inter métier sera mis en place pour mettre en place une culture commune de formation métier.

Formation hors temps scolaire : Texte de 2019. Il y a eu des demandes de préparation des oraux de concours sur les vacances. Il y a maintenant une possibilité de rémunérer les personnels et formateurs.

Le PAF est de la formation continue et non de formation initiale. Les stagiaires ne sont pas concernés.

Vote : 3 Contre / 4 abstentions / 2 Pour - manque 1 vote du SNALC

7. Evolution de la carte des emplois CPE (BQP 230) et AED ; pour vote :

Un GT a présenté toutes les évolutions. Les OS ont pu remonter leurs doléances lors du GT.

Vote : 3 pour / 7 contre

8-Questions diverses :

Seront répondues par mail à posteriori